



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du **29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE LA CCHAM POUR LES RECRUTEMENTS DE PERSONNEL COMPLEMENTAIRES ET TEMPORAIRES

Monsieur le Président indiquer qu'en fonction des postes ouverts au tableau des effectifs de la CCHAM, et des besoins ponctuels (Remplacement d'agent en arrêt de travail ou accroissement d'activité), la Communauté de Communes du Haut Allier est amenée à recruter du personnel de manière temporaire.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à lui donner délégation, pour toute la durée du mandat, pour procéder aux recrutements s'avérant nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président, sur toute la durée du mandat, pour :

- le recrutement de personnels pour les remplacements (Arrêts de travail)
- le recrutement de personnels "saisonniers" (Accroissement d'activité)
- le recrutement de personnel dans le cadre de dispositifs "Emplois aidés" (dont les personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH)
- le recrutement temporaire de personnels dans le cadre de l'apprentissage, des formations par alternance, de stages rémunérés, ...
- le recrutement de volontaires dans le cadre des dispositifs nationaux tels que "Service Civique" et "Service National Universel"

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 048-200006930-20260429-2026_056-DE



DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y rattachant.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,

Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.